



Travaux spéciaux de génie civil: forages de petit diamètre

Liste de contrôle

Travaillez-vous en toute sécurité avec les engins de forage de petit diamètre?

L'utilisation d'engins de forage comporte des risques spécifiques. Elle requiert une planification minutieuse des processus de travail, une gestion professionnelle du parc des machines et une formation approfondie du personnel.

Les principaux dangers sont:

- happements ou écrasements par des parties de machines en mouvement
- chutes, glissades, trébuchements
- contraintes musculosquelettiques

Cette liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces dangers.

suvapro

Le travail en sécurité

1. Remplissez la liste de contrôle.

Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent. Veuillez les noter à la dernière page. Si certaines questions ne concernent pas votre entreprise, veuillez tout simplement les barrer.

2. Mettez en place les améliorations requises.

Planification et installation

1. A-t-on vérifié avant le début des travaux la présence de **conduites** ou d'**installations de service** dans la zone de travail? A-t-on convenu par écrit avec le propriétaire ou l'exploitant les mesures de sécurité à appliquer et contrôle-t-on leur mise en œuvre?

oui
 en partie
 non

Exemples de mesures: déviations, sondages, barrages de protection, mises à la terre, etc.

2. Les **rampes d'accès, d'approvisionnement et d'entreposage** ainsi que les **plateformes et postes de travail** sont-ils adaptés aux travaux à réaliser?

oui
 en partie
 non

La stabilité des engins et équipements de travail doit être garantie en tout temps. (Fig. 1)

3. La **protection de l'environnement** est-elle garantie en fonction des travaux à réaliser?

oui
 en partie
 non

Nappes phréatiques, poussières (fig. 2), traitement des eaux, etc.

4. Vos **équipements de travail** sont-ils adaptés aux travaux à effectuer et en parfait état de service?

oui
 en partie
 non

Suivi du plan de maintenance et des instructions du fabricant ainsi que de la garantie de leur traçabilité.

5. Les dangers liés à la composition et à la nature des **sols** ont-ils été évalués?

oui
 en partie
 non

Mécanique des sols, sols contaminés, poches de gaz, quartz, etc.

6. A-t-on prévu des moyens auxiliaires adaptés pour faciliter la **manipulation des charges**?

oui
 en partie
 non

Ex.: équipements de levage, de transport et de manutention.

7. Le personnel a-t-il reçu la **formation** et l'**instruction** nécessaires avant d'intervenir sur le chantier?

oui
 en partie
 non



Fig. 1: installez la foreuse dans les limites d'utilisation prescrites par le fabricant au moyen des niveaux à bulles.

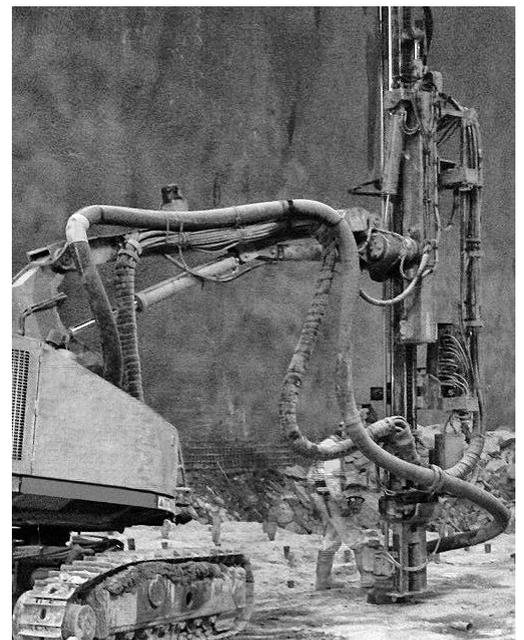


Fig. 2: les poussières doivent être captées à la source ou rabattues par adjonction de mousse ou d'eau.

Forages, ancrages et injections

8. Les engins sont-ils équipés des **dispositifs de sécurité** nécessaires et sont-ils en parfait état de service? oui
 en partie
 non
Les dispositifs utilisés doivent être testés régulièrement selon les instructions du fabricant. (Fig. 3 et 4)

9. Les postes de travail en hauteur sont-ils équipés de **protections efficaces contre les chutes**? (Fig. 5) oui
 en partie
 non
Les mesures collectives doivent toujours être privilégiées.

10. La **protection du personnel** est-elle garantie en tout temps selon la méthode de forage sélectionnée? oui
 en partie
 non
Protection contre les happements (fig. 6 et 7), la projection de matériaux, les poussières, etc.

11. La **sollicitation physique du personnel** est-elle raisonnable? oui
 en partie
 non
Manipulation des tubes, tirants, etc. (détermination des dangers au moyen par exemple du feuillet Suva 88190).



Fig. 3: les foreuses mises sur le marché avant le 10.3.2015 doivent être équipées de dispositifs sensibles des deux côtés du train de tiges, p. ex. au moyen de câbles de sécurité.



Fig. 4: les foreuses mises sur le marché dès le 10.3.2015 doivent être équipées de protections enveloppantes, p. ex. des cages métalliques.



Fig. 5: prévoyez les moyens d'accès adéquats au train de tiges.

Organisation, formation, comportement

12. Le chantier dispose-t-il d'une **organisation en cas d'urgence**? oui
 en partie
 non

13. Les **nouveaux collaborateurs** ainsi que le personnel temporaire sont-ils instruits sur les règles et mesures de sécurité à prendre sur les chantiers de travaux spéciaux? oui
 en partie
 non

14. Les **équipements de protection individuelle (EPI)** requis, utilisés et portés sur le chantier satisfont-ils aux exigences actuelles? oui
 en partie
 non
Casques, gants, lunettes de protection, protecteurs d'ouïe, chaussures de sécurité, masque anti-poussières, etc.

15. Veille-t-on à ce que l'**ordre** règne sur le chantier, même en période d'activité intense et de conditions difficiles? oui
 en partie
 non

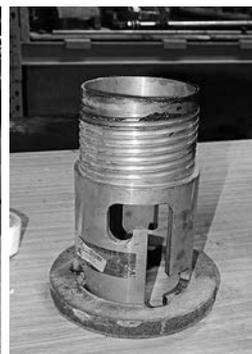
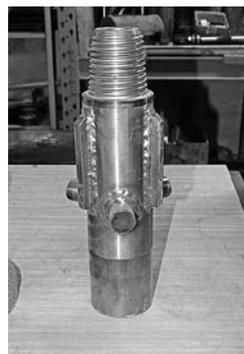


Fig. 6 et 7: les pièces d'entraînement des tubes ainsi que les tiges doivent être adaptées aux travaux à réaliser. Les ergots d'entraînement doivent toujours être protégés. Ces pièces seront démontées au besoin lors des forages non tubés.

Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, notez également au verso les mesures qui s'imposent.

Travaux spéciaux de génie civil: forages de petit diamètre

Date: _____

Signature: _____

N°	Mesure à mettre en œuvre	Délai	Responsable	Mesure exécutée		Remarques	Contrôle	
				Date	Visa		Date	Visa

Prochain contrôle le: _____

**Si vous voulez nous contacter pour des renseignements: tél. 021 310 80 40
pour commander: www.suva.ch, fax 041 419 59 17, tél. 041 419 58 51**